

3. SYNTHÈSE et ENJEUX

3.1 LES DIMENSIONS PAYSAGÈRES MARQUANTES _ p.72

3.2 LES GRANDS ENJEUX _ p.74

3.1 LES DIMENSIONS PAYSAGÈRES MARQUANTES



Vers 1970 - Montréal et le fleuve St. Laurent au printemps. Alexander Henderson Source : Musée McCord. MP.000.1452.56

LES DIMENSIONS PAYSAGÈRES MARQUANTES

Les dimensions paysagères suivantes correspondent aux éléments qui définissent le caractère emblématique et identitaire de la montagne et aux composantes qui possèdent une présence dans le paysage à l'échelle de la montagne.

- Présence d'une colline appartenant aux Montérégiennes, un repère à l'échelle régionale et un belvédère naturel, lieu d'observation de vues multiples.
- Présence de la silhouette de la montagne à l'échelle métropolitaine de la grande plaine sise en périphérie de l'île de Montréal.
- Présence de la montagne et de ses flancs à l'échelle de l'île et de la ville comme œuvre de nature et de culture.
- La montagne obstacle qui a conditionné l'organisation de la ville et qui contribue à la qualité des vues offertes à partir de la trame de rues environnantes.
- Le flanc sud comme composante paysagère majeure jouissant de la plus grande visibilité dans la relation montagne / parc / centre-ville / fleuve / panorama et inversement panorama / fleuve / centre-ville / parc / montagne.
- Le mont Royal comme montagne verte en arrière-plan du massif construit du centre-ville.
- La ligne sommitale horizontale du flanc sud du mont Royal.
- L'escarpement abrupt du côté est qui accentue l'effet de montagne et qui rend dramatiques le paysage et le profil du mont Royal, créant une signature particulière.
- La croix du mont-Royal, un point de repère au sommet le plus haut, qui se découpe dans le ciel et qui rappelle l'histoire de la fondation de Montréal et l'origine de son nom.
- Le flanc nord qui se distingue par la lecture des monts Summit et Outremont sur lesquels reposent l'Oratoire Saint-Joseph et l'Université de Montréal, points de repère à l'architecture monumentale dont le profil se découpe dans le ciel.
- Les massifs boisés et verdoyants des monts Royal, Summit et Outremont qui traduisent un concept fort et unique : 3 sommets / 3 parcs.
- La couronne résidentielle qui ceinture le pied de la montagne et la coulée résidentielle le long du chemin de la Côte-des-Neiges, la couronne institutionnelle qui s'appuie à la base des flancs et parfois un peu plus haut et finalement la couronne végétale quasi-continue à la périphérie sommitale de la montagne.
- La vaste cuvette intérieure partagée par les cimetières et le parc du Mont-Royal avec leurs aménagements paysagers distinctifs, et ceinturée par les trois monts formant à sa périphérie un écrin topographique et de verdure.
- Le parc du Mont-Royal, qui demeure le plus vaste ensemble paysager public de la montagne, et les cimetières adjacents de Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal, qui en sont les deux plus grands ensembles paysagers institutionnels. De par la vision de leurs concepteurs, leur envergure et leur présence au cœur de la montagne, le parc et les cimetières offrent une vaste diversité et une grande qualité paysagère au mont Royal.
- Un legs aux générations futures laissé par Olmsted à travers une vision toujours actuelle d'intervention sur la montagne.
- La montagne largement appropriée par la collectivité comme lieu de rassemblement, de ressourcement, de contact avec la nature, de détente, pour s'y faire soigner, y apprendre, s'y recueillir et s'y faire inhumer.

« Comme la plupart des gens, je prenais pour acquis le paysage de la montagne ; je croyais qu’il s’agissait simplement d’une réserve naturelle. Ici pourtant se trouvait l’objet le plus significatif créé par l’homme à Montréal - peut-être même l’artefact culturel le plus important de la cité et je le croyais « naturel ». Quelle erreur ! » *

Witold Rybcynski, Chestnut Hill , Philadelphie Novembre 1995-98

Les ensembles suivants participent de façon éloquente à la définition du paysage du mont Royal. Ils présentent de grandes qualités au niveau de leur présence dans le paysage de la montagne, de leur organisation spatiale, de leur architecture et des points de vue qu’ils offrent.

- l’ensemble du couvent des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et de l’Hôtel-Dieu avec son dôme, son site clos et ses jardins ;
 - l’esplanade de l’Université McGill avec son axe central, son parterre et l’ancienne résidence de James McGill ;
 - le réservoir McTavish, son espace ouvert, ses parois rocheuses et son édifice ;
 - la maison Hugh Allan, ses dépendances et les vestiges de ses composantes bâties et aménagées d’origine ;
 - le Chalet du Mont-Royal, sa place et son belvédère Kondiaronk ;
 - l’Oratoire Saint-Joseph, son axe sacré, son chemin de croix, sa chapelle, son esplanade et ses talus monumentaux ;
 - le pavillon principal de l’Université de Montréal, sa tour iconique et sa cour d’honneur ;
- l’avenue du Parc, l’avenue des Pins, le chemin de la Côte-des-Neiges, le boulevard du Mont-Royal, les chemins Remembrance et Camillien-Houde, de même que Summit Circle avec le chemin Belvédère se démarquent à l’échelle de la montagne par la diversité des paysages, des vues et des ambiances que procure leur parcours;
 - l’espace ouvert de la Côte Placide et du parc Jeanne-Mance avec le monument à Sir George-Étienne Cartier ;
 - le lac aux Castors et son pavillon intégrés à un grand espace ouvert.

* “Like most people, I took the landscape of the Mountain for granted; I thought that it was simply a nature preserve. Here was the most significant man-made object in Montreal – arguably the city’s most important cultural artifact – and I thought of it as “natural.” How wrong I was!”

Witold Rybcynski, Chestnut Hill , Philadelphie Novembre 1995-98



Source : VdeM

3.2 LES GRANDS ENJEUX

MISE EN CONTEXTE

Le paysage de la montagne est un ensemble dynamique marqué par les gestes individuels et collectifs qui y sont posés. Il est donc de la responsabilité de tous de le protéger et de le mettre en valeur, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour ce faire, il est essentiel d'en développer une connaissance accrue par la description paysagère contenue au présent Atlas, et en s'appuyant sur la connaissance de ces caractéristiques paysagères, de procéder à l'identification des grands enjeux de paysage.

Ces enjeux réfèrent aux pertes subies et aux bénéfices escomptés pour le paysage à l'échelle de la montagne, à l'échelle de la ville et à l'échelle métropolitaine. Outre une vision d'ensemble de la montagne, ces enjeux globaux commandent une vigilance soutenue et éclairée à l'égard de la perception du mont Royal, de l'impact des multiples gestes pouvant l'affecter, de l'équilibre à maintenir entre ses attributs naturels et culturels, et de la qualité de l'expérience paysagère des parcours.



photo Air Imex Source : VdeM

1. LA VISIBILITÉ ET LA LISIBILITÉ DE LA MONTAGNE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION ET DE LA VILLE

La grande région de Montréal, avec sa plaine qui s'étend entre les Laurentides et les Appalaches, est fortement marquée par la présence du fleuve Saint-Laurent et des Montérégiennes. Parmi celles-ci, le mont Royal occupe une position unique, au cœur de l'île, en raison de l'importance de son contexte bâti, de ses bâtiments marquants et de sa juxtaposition à la silhouette du centre des affaires (les deux massifs). La dominance du mont Royal sur le paysage diurne et nocturne de Montréal et son interrelation intime avec la silhouette du centre-ville, le fleuve et les autres cours d'eau ceinturant l'archipel de Montréal sont reconnues depuis des décennies.

La montagne sert de repère naturel à l'échelle métropolitaine et sa perception en relation avec d'autres Montérégiennes permet de l'interpréter comme un des membres de cette famille de collines. La montagne représente un emblème du paysage montréalais qui caractérise la signature des entrées régionales et urbaines, comme l'entrée par le pont Champlain. La silhouette de la montagne, composée de trois sommets, d'où émergent trois points de repère, la croix du mont Royal, le dôme de l'Oratoire Saint-Joseph et la tour iconique de l'Université de Montréal, ajoute à la qualité et à l'unicité de cette signature.

La perception de ces symboles identitaires accroît grandement à la qualité du paysage, de jour comme de nuit. La nuit, l'éclairage d'autres surfaces (stationnements, bâtiments, aires de jeu, etc.) ne devrait pas leur faire concurrence. Les versants de la montagne forment des masses plus sombres où se perçoivent aisément les éclairages inappropriés ou les fortes signatures d'éclairage qui peuvent aussi se nuire entre elles. En raison du caractère naturel et de la quiétude de l'entre-monts, la noirceur y est une qualité rare en milieu urbain qui demande une approche adaptée et nuancée de manière à le maintenir à l'écart des lumières de la ville. Une attention doit être portée aux qualités de la montagne et à ses repères dans la création d'un paysage nocturne qui tient compte d'une vision d'ensemble et de la relation avec les différents éléments à valoriser.

Conformément aux orientations et pratiques établies, aucun immeuble ne peut dépasser la hauteur de son sommet le plus élevé (232,5 mètres au-dessus du niveau de la mer) et tel que le souligne le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) il est nécessaire « de maintenir les relations visuelles entre la montagne, le fleuve, les autres cours d'eau et le milieu urbain environnant ». Parallèlement à l'adoption du PPMVMR, la performance des outils réglementaires a été accrue et un encadrement normatif et qualitatif serré a été mis en place afin de protéger des vues vers et depuis la montagne et d'assurer la prise de décisions éclairées à l'égard de projets de construction qui risqueraient d'altérer la visibilité et la lisibilité de la montagne.

Malgré tout, l'objectif « d'assurer la perception de la couronne de la montagne » demeure toujours d'actualité. L'évolution de la perception et de l'appréciation de la montagne, de ses sommets et de ses points de repère, à l'échelle métropolitaine et à l'échelle de la ville, à partir des entrées de ville ou du parcours des grandes autoroutes, devra faire l'objet d'un suivi rigoureux. Il n'en demeure pas moins que la perception et l'appréciation de la montagne est aussi étroitement reliée à la taille du massif du centre des affaires.

Une attention soutenue doit aussi être accordée aux structures tridimensionnelles perceptibles depuis les voies publiques, telles celles liées à l'affichage, qui peuvent interférer avec la perception et la lecture de la montagne. La gestion de la végétation et l'entretien des plantations menaçant d'obstruer des vues est également de mise.

L'enjeu de la visibilité et de la lisibilité du mont Royal doit être présent à l'esprit non seulement lorsqu'il est question de points d'observation reconnus, ce qui laisserait la majorité du territoire sans attention, mais lors de toute intervention de planification, de développement ou d'aménagement pouvant offrir ou bénéficier d'opportunités de mise en valeur de cet attrait majeur de Montréal.

2. LA QUALITÉ DU PAYSAGE DE LA MONTAGNE

La qualité du paysage de la montagne est tributaire de l'effet cumulatif d'interventions qui prennent forme au jour le jour sur son territoire, à petite et grande échelles, sur des propriétés privées et publiques, portant notamment sur des ensembles bâtis (agencement, gabarit, matériaux), des milieux naturels, des aménagements paysagers, la modification de la topographie, le traitement de murs et d'escaliers, l'éclairage et l'affichage. La juxtaposition de ces interventions peut rehausser ou effriter la qualité et la valeur du paysage à l'échelle de la montagne. Les changements d'usage résultant de besoins en décroissance ou en émergence, l'introduction de nouvelles pratiques et technologies, ou encore le manque d'entretien d'éléments d'intérêt, de la végétation ou du bâti ont eux aussi des répercussions sur l'évolution du paysage.

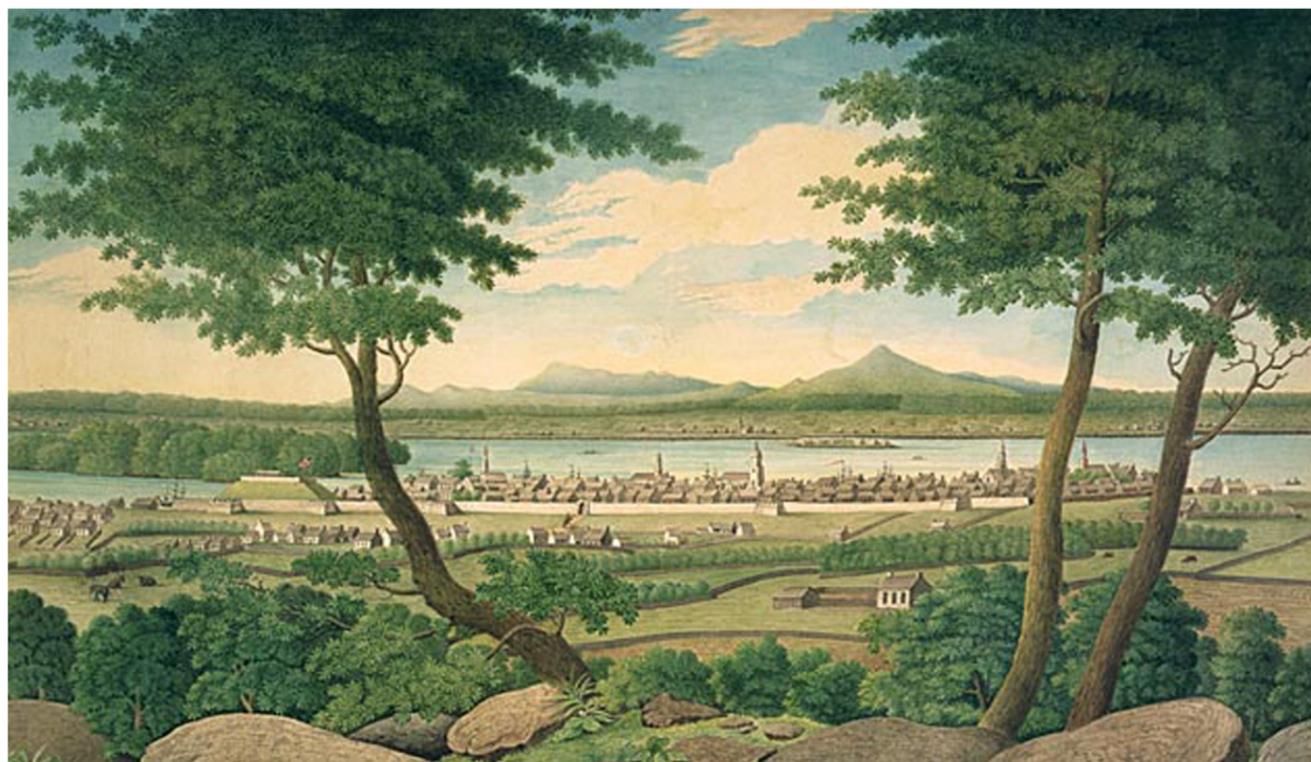
Certains bois peuvent-ils être menacés par des transformations? Certains espaces ouverts d'intérêt seront-ils altérés par des pratiques intensives de reboisement? Comment des objectifs d'augmentation de la biomasse peuvent-ils être conciliés avec des objectifs de préservation d'espaces libres significatifs dans l'histoire de la montagne? Le changement d'usage d'une propriété institutionnelle peut-il permettre de perpétuer sa qualité paysagère? L'ajout de bassins de rétention peut-il contribuer à bonifier les caractéristiques paysagères du lieu? Autant de questions qui illustrent comment diverses interventions peuvent influencer l'évolution du paysage de la montagne; qui font ressortir également la quantité et la diversité des intervenants dont l'action ou l'inaction peuvent avoir des conséquences significatives.

¹ Notes explicatives du Service de l'urbanisme, 18 mai 1968, dossier 11/5-21-1984

La conservation à long terme d'une oeuvre de nature et d'art, comme celle du mont Royal, commande à ceux chargés d'en prendre soin, un engagement indéfectible, de même qu'une connaissance intime des qualités intrinsèques du lieu avec les moyens de les maintenir durablement.

*Pour que leur travail soit efficace, ils doivent, à leur tour, pouvoir compter sur l'appui et la compréhension des questions en jeu de la part du grand public. Il est nécessaire d'entretenir un processus d'éducation et de sensibilisation constant, qui permettra à chaque nouvelle génération de citoyens de se familiariser avec le concept créé par Frederick Law Olmsted et de saisir la valeur du mont Royal. **

Dr. Charles E. Beveridge



1812_ Montréal (depuis la montagne). Thomas Davies Source: Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa .6286

Alors que cet enjeu soulève le risque de banalisation de la diversité des ambiances et des qualités du paysage de la montagne, leur protection et leur mise en valeur reposent sur la reconnaissance et le respect, par l'ensemble des intervenants concernés, de leurs multiples dimensions et attraits, sur la compatibilité des interventions avec le caractère de la montagne, sur leur cohérence et sur la perpétuation des enseignements procurés par les nombreux exemples qui traduisent un design et une vision adaptés au caractère de la montagne.

3. LE DIALOGUE ENTRE LA NATURE ET LE CONSTRUIT

La montagne dont nous avons hérité comporte des composantes naturelles (végétales et minérales) et culturelles (construites ou aménagées) qui lui ont justifié l'octroi d'un double statut d'arrondissement historique et naturel, un fait sans précédent au Québec. L'image du mont Royal est associée à la fois à une montagne verdoyante se lisant dans le paysage par une silhouette, des sommets et des hauts de versants couverts d'arbres, ainsi qu'à un lieu qui s'est attiré une succession d'occupations distinctives et dont les composantes construites et aménagées contribuent à caractériser la montagne dans le paysage montréalais.

Tel qu'indiqué au PPMVMR, les qualités paysagères de la montagne reposent sur un jeu d'équilibres complexes entre ces composantes naturelles et culturelles. La planification et la réalisation d'interventions sur la montagne doivent s'appuyer sur la connaissance accrue de son paysage, offerte par l'Atlas, qui doit permettre d'en évaluer en amont la contribution.

Le défi consiste à gérer les transformations et l'évolution du territoire de façon à préserver ce délicat équilibre et à créer un paysage qui valorise ces traits distinctifs et respecte le génie du lieu.

* Dr. Charles E. Beveridge – Extrait « Le mont Royal dans l'oeuvre de Frederick Law Olmsted » p.44



Bénévoles sur le belvédère Kondiaronk
Source : Les amis de la montagne, www.lemontroyal.qc.ca

4. LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE PAYSAGÈRE DES PARCOURS

La montagne est un lieu de convergence dans la ville et son paysage s'apprécie non pas de façon statique mais bien de façon dynamique, en mouvement sur de multiples parcours. Le potentiel d'expériences paysagères est riche et vaste puisqu'il s'agit justement d'une montagne dont le relief multiplie les ambiances, qu'elle comporte plusieurs sommets et versants qui se révèlent selon les destinations, et parce qu'elle comporte une multitude de composantes naturelles et construites de grand intérêt.

La connaissance accrue des qualités paysagères conférée par l'Atlas doit permettre de prioriser et d'établir des parcours conviviaux qui soutiennent une expérience paysagère de qualité en faisant découvrir ces éléments significatifs du paysage et ces composantes patrimoniales.

Le paysage est l'affaire de tous et de chacun, il nous faut en prendre soin dans l'intérêt de la collectivité d'aujourd'hui et de demain.

